



CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (Siren : 241700632)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Gémozac
Arrondissement	Saintes
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/1995
Date d'effet	26/12/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Loïc GIRARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	32-34 avenue de la Victoire
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17260 GEMOZAC
Téléphone	05 46 94 50 19
Fax	05 46 94 23 88
Courriel	cdcgemozac@mairie17.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 562
-----------------------------	--------

Densité moyenne 54,88

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
17	Berneuil (211700448)	1 167
17	Cravans (211701339)	947
17	Gémozac (211701727)	2 880
17	Jazennes (211701966)	539
17	Meursac (211702329)	1 510
17	Montpellier-de-Médillan (211702444)	690
17	Rétaud (211702964)	1 088
17	Rioux (211702980)	978
17	Saint-André-de-Lidon (211703103)	1 119
17	Saint-Simon-de-Pellouaille (211704044)	661
17	Tanzac (211704382)	315
17	Tesson (211704416)	1 098
17	Thaims (211704424)	387
17	Thézac (211704457)	326
17	Villars-en-Pons (211704697)	578
17	Viollet (211704796)	279

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>COMPÉTENCES OPTIONNELLES : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie.</i>
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>COMPÉTENCES OPTIONNELLES : EAU</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>COMPÉTENCES OBLIGATOIRES Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>COMPÉTENCES OPTIONNELLES : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie.</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

COMPÉTENCES OPTIONNELLES : Action sociale d'intérêt communautaire : Politique de l'enfance : A. Création, réalisation, animation d'équipements d'accueil ou de loisirs d'intérêt communautaire à destination des enfants de zéro à 17 ans. Participation à la réalisation et à la mise en œuvre ainsi qu'au suivi des contrats d'objectifs s'appuyant sur un projet éducatif local ou toutes autres formes de diagnostics. B. Aides aux associations gérant les Centres de Loisirs Sans Hébergement et aux associations assurant des actions d'éveil en matière de petite enfance. C. Participation financière et aide à la création d'activités périscolaires comprenant : - déplacements, animations, initiation musicale, classes vertes, classes de neige, classes de découverte, initiation à l'informatique ainsi qu'aux pratiques sportives et culturelles. La Communauté de communes pourra participer au financement des investissements accessoires nécessaires à la réalisation de ces activités (petits équipements et supports pédagogiques).

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. *COMPÉTENCES OBLIGATOIRES : Développement politique locale dans le commerce et soutien aux activités commerciales : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Actions de développement économique favorisant l'implantation ou l'extension d'entreprises y compris agricoles et forestières. Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme. Mise en valeur touristique des rivières et des plans d'eau.*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

COMPÉTENCES OPTIONNELLES : Construction, aménagement entretien, gestion ou acquisition d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Construction, aménagement entretien, gestion ou acquisition d'équipements culturel d'intérêt communautaire.

- Activités péri-scolaires

COMPÉTENCES OPTIONNELLES : Politique de l'enfance : a Création, réalisation, animation d'équipement d'accueil ou de loisirs d'intérêt communautaire à destination des enfants de zéro à 17 ans. Participation à la réalisation et à la mise en oeuvre ainsi qu'au suivi des contrats d'objectifs s'appuyant sur un projet éducatif local ou toutes autres formes de diagnostics. B. Aide aux associations gérant les Centres de Loisirs Sans Hébergement et aux associations assurant des actions d'éveil en matière de petite enfance. C. Participation financière et l'aide à la création d'activités périscolaires comprenant : déplacements, animations, initiation musicale, classes vertes, classe de neige, classes de découverte, initiation à l'informatique ainsi qu'aux pratiques sportives et culturelles. La Communauté de communes pourra participer au financement des investissements accessoires nécessaires à la réalisation de ces activités (petits équipements et supports pédagogiques).

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES : Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur. Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Etudes et programmation

Mise en place, développement; gestion et coordination d'un Système d'Information Géographique sur le territoire communautaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

COMPÉTENCES OPTIONNELLES : Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Politique du logement non social <i>COMPÉTENCES OPTIONNELLES : Politique du Logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.</i>
Autres
- Service public de défense extérieure contre l'incendie <i>COMPÉTENCES FACULTATIVES : Prise en charge de la contribution financière des communes au budget du SDIS</i>
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>COMPÉTENCES FACULTATIVES : Infrastructures et réseaux de communications électroniques : Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, compétence prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>COMPÉTENCES OBLIGATOIRES Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>COMPÉTENCES OPTIONNELLES : Création et gestion des maisons de services au public</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
17	SM du bassin de la Seugne (200091700)	SM fermé	69 758
17	SM Charente Aval (SMCA) (200086031)	SM fermé	261 446
17	SOLURIS (Solutions numériques territoriales innovantes) (251702320)	SM ouvert	1 069 597
17	SM du bassin de la Seudre (200090660)	SM fermé	110 539
17	SM CYCLAD (251701900)	SM fermé	228 760
17	SM départemental de la voirie des communes de la Charente Maritime (251701827)	SM fermé	538 319
17	SM du Pays de Saintonge romane (251710562)	SM fermé	94 647
16	SM pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (251601787)	SM ouvert	1 001 597
17	Syndicat intercommunautaire du littoral (251710687)	SM fermé	202 055
17	EAU 17 (251701819)	SM fermé	572 520

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)